



Remboursement de la prime et resiliation

Par **yann706**, le **26/05/2009** à **10:48**

Bonjour,rnrnJ'ai réalisé une demande d'assurance moto par internet en payant par carte bleue le 6 mai. Finalement je ne souhaite pas garder cet assureur. Ce dernier vient de me faire parvenir deux contrats a renvoyer signés et la carte verte. Le contrat peut il être résilié si je ne renvoie pas les contrats car ils m'annoncent au téléphone que le contrat est déjà en place et qu'il faut attendre la date anniversaire.rnrnMerci d'avance